



Mars 2025

CSE du 18 Mars 2025

• Perspective Budgétaire – Prime d’Engagement Établissement:

Fin 2024, un déficit prévisionnel de -800 k€ avait été annoncé. Toutefois, lors du CSE de mars 2025, **un retournement budgétaire significatif a été présenté** : l’hôpital afficherait désormais un excédent de **+1,42 M€**.

Pourquoi un tel écart par rapport aux prévisions ?

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution budgétaire favorable :

- ✓ **Réduction des coûts énergétiques** : baisse du prix du mégawattheure, entraînant une économie d’environ 600 k€.
- ✓ **Reprise de provisions contentieuses RH** : suite à des jugements favorables, un gain de 141 k€ a été enregistré.
- ✓ **Amélioration du codage des séjours hospitaliers** : optimisations du DIM (Département de l’Information Médicale).

Au regard de ces résultats, la Direction, a décidé d’attribuer une prime exceptionnelle de 500 € brut aux salariés qui sera versée au mois de mars.

Conditions d’éligibilité

- ♦ **Être en poste au moment du versement** (mars 2025).
- ♦ **Ancienneté d’au moins 6 mois**, entre le 1er octobre 2024 et le 31 mars 2025.
- ♦ **Exercice exclusif de l’activité pour l’établissement**, selon la quotité de temps de travail contractuelle.

Le montant de la prime sera modulé en fonction du temps de travail et de la durée de présence effective.

💰 Coût total estimé : **580 k€**, ramenant ainsi le résultat net de l’exercice à **881 k€** au lieu des 1,421 M€ initialement prévus.

• Point Activité : Une Croissance Soutenue

L’activité globale de l’hôpital en 2025 affiche une progression notable de **+7,1%** par rapport à 2024 et dépasse de **+3,9%** les objectifs fixés.

- ♦ **Chirurgie** : dépassement de l’objectif prévisionnel(**+6,3%**), grâce à la forte croissance de l’ambulatoire.
- ♦ **Maternité** : activité légèrement en dessous des prévisions en termes de naissances.
- ♦ **Médecine** : objectif atteint (**+1%**), porté par le développement de l’ambulatoire.
- ♦ **Urgences & soins critiques** : forte hausse de l’activité (**+12%**), notamment aux urgences.

Cette dynamique positive confirme l’adaptation de l’établissement aux besoins croissants des patients.

Mars 2025



Sujets abordés

• **Projet d'Acquisition du Centre Gambetta :**

L'Hôpital Saint Joseph Saint Luc envisage l'acquisition du **Centre Gambetta** afin de répondre à la pression foncière croissante et de développer ses activités de consultation. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie visant à optimiser l'organisation des soins et améliorer l'accueil des patients.

♥ **Pourquoi un nouveau site ?**

L'augmentation constante de l'activité ces dernières années a mis en évidence le besoin d'espace supplémentaire, notamment pour :

- **Augmenter la capacité du service de cardiologie (28 lits).**
- **Étendre les soins critiques (USIP) avec 2 lits supplémentaires.**
- **Développer l'Hôpital de Jour (HDJ) de Médecine, à 30 places.**

Le Centre Gambetta, à seulement 1,1 km de l'hôpital, offre une surface de **800 m²** répartie sur trois niveaux et récemment rénovée en 2022. Il permettrait de libérer de l'espace au sein de l'hôpital en accueillant certaines consultations.

♥ **Un emplacement stratégique et accessible:**

Le Centre Gambetta, situé à la frontière du 3^e et du 7^e arrondissement de Lyon, bénéficie d'une localisation clé pour le recrutement de patientèle :

- ✓ **21% des patients en médecine** de l'hôpital proviennent de ces arrondissements.
- ✓ **42% des femmes prises en charge en maternité y résident.**

De plus, son accessibilité est un atout majeur :

- 🚇 **Proximité immédiate du métro Saxe Gambetta** (lignes B et D).
- 🚊 **Desservi par le tramway et plusieurs lignes de bus** (C4, C11, C12, C14).
- 🚲 **Facilement accessible en vélo ou à pied depuis l'hôpital.**

♥ **Les activités concernées:**

Le Centre Gambetta accueillera plusieurs pôles de consultations :

- **Pôle de consultation de la femme :** suivi de grossesse, dépistages gynécologiques, consultations spécialisées (endométriose, échographie, colposcopie).
- **Pôle de médecine spécialisée :** rhumatologie, neurologie (EEG, EMG), pneumologie (renforcement de l'offre en soins respiratoires).

📅 **Calendrier prévisionnel :**

- **2025-2026 : Préparation et organisation des activités.**
- **Juin 2026 : Mise à disposition des locaux.**
- **Fin 2026 : Démarrage des consultations.**



Mars 2025

Sujets abordés

• **Accès aux dossiers médicaux dans Orbis :**

Le dossier médical informatisé Orbis centralise les informations des patients. Son accès est strictement encadré afin de garantir la confidentialité des données de santé.

Un accès strictement limité aux patients pris en charge:

Chaque professionnel de santé ne peut consulter que **les dossiers des patients qu'il prend en charge. L'accès aux autres dossiers est interdit.**

Un cadre réglementaire rigoureux:

L'accès aux données médicales est soumis à des obligations strictes :

- Le secret médical, dont toute violation expose à des sanctions.
- Le RGPD et la loi Informatique et Libertés, qui encadrent l'usage des données de santé.

Des contrôles et sanctions en cas d'accès injustifié:

- Traçabilité systématique : Chaque consultation est enregistrée.
- Authentification et restrictions d'accès : Seuls les professionnels concernés ont les autorisations nécessaires.
- Audits et contrôles pour détecter toute anomalie.
- Sanctions disciplinaires et pénales en cas de violation.

Ces mesures garantissent que seuls les professionnels directement impliqués peuvent accéder aux dossiers médicaux, assurant ainsi la sécurité et la confidentialité des données.

• **Modernisation de la Téléphonie : Transition vers l'IP**

La téléphonie IP (Internet Protocol) permet de remplacer les lignes téléphoniques traditionnelles par un réseau Internet ou intranet, offrant des avantages tels que réduction des coûts, amélioration de la qualité des communications, et une meilleure intégration avec des outils comme la visioconférence.

Face à l'arrêt du réseau analogique prévu pour 2026, la migration vers l'IP devient essentielle.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a pris en charge la gestion de la téléphonie et pilote un projet de modernisation pour améliorer la fiabilité et la sécurité des infrastructures existantes.

La stratégie retenue est une transition progressive plutôt qu'un changement brusque, permettant de traiter l'obsolescence tout en améliorant continuellement les systèmes.



Mars 2025

Sujets abordés

• **Expérimentation de Sectorisation et Réorganisation du 3AB**

Le 3AB, unité multi-spécialité de 50 lits fonctionnant 7j/7, rencontre plusieurs difficultés : forte activité en début de semaine, manque de lits pour le SAU, surcharge en cardiologie le week-end, organisation médicale et paramédicale hétérogène, ainsi qu'une désorganisation du service d'endocrinologie (activité concentrée sur 3 jours).

Nouvelle organisation dès le 31 mars 2025:

Une sectorisation est mise en place avec 30 lits dédiés à la cardiologie et 20 lits pour l'endocrinologie et la néphrologie.

Bénéfices attendus :

- Test du modèle de la cardiologie au 1er étage pour 2027
- Organisation paramédicale plus adaptée
- Optimisation des transmissions médicales et paramédicales.
- Meilleure gestion des lits en matinée.
- Lissage de l'activité endocrinologique sur la semaine.
- Meilleure programmation en néphrologie.

Organisation paramédicale:

- En semaine : 5 binômes IDE/ASD (3 cardio, 2 endo/néphro).
- Week-end : 4 binômes (2 cardio, 1 mixte cardio/endo/néphro, 1 endo/néphro).
- Nuit : 2 IDE et 3 ASD répartis sur 3 secteurs.

Gestion des débordements:

- En cas d'unité pleine : transfert possible sous condition de priorité aux spécialités d'accueil.
- La nuit et le week-end : validation par le cardiologue de l'USIC pour la cardiologie.

• **Accompagnement du CSE dans les consultations**

Conformément au Code du travail, le Comité Social et Économique (CSE) doit être consulté **chaque année** sur trois thématiques essentielles :

- **La situation économique et financière**
- **La politique sociale, l'emploi et les conditions de travail**
- **Les orientations stratégiques**

Pour mener ces consultations, le CSE a choisi de se faire accompagner par le cabinet d'expertise comptable Alliance IRP. Son rôle est d'analyser la situation de l'entreprise et de fournir aux élus des informations claires et objectives pour les aider dans leurs décisions.

Grâce à ces expertises, les représentants du personnel bénéficient d'une meilleure compréhension des enjeux stratégiques, économiques et sociaux, renforçant ainsi leur capacité d'action



Mars 2025

Sujets abordés

• Rapport annuel d'activité et de gestion du C.S.E

Lors du dernier C.S.E, une présentation annuelle des comptes a été réalisée par la société d'expertise comptable Scop-CE qui accompagne le C.S.E.

Le CSE dispose de deux budgets pour lesquels l'employeur contribue au regard de la masse salariale.

En 2024, la contribution employeur s'élevait à :

- **112 317 €** pour le budget Activités Economiques et Professionnelles (AEP) qui correspond au budget de fonctionnement
- **701 981 €** pour le budget Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Ce budget est complété par la participation des salariés lors des différents achats.

Le C.S.E en quelques chiffres :

- Dépense Activités Sociales et Culturelles : **1 122 282 €**
- Dépense Activités Economiques et Professionnelles : **52 852 €**

Ces dépenses servent à prendre en charge les divers services du C.S.E et les frais du personnel, notamment :



BILLETTERIE ET BONS:

- 590 251 €
- >18000 BILLETS DONT 8014 DE CINÉMA



SORTIES ET VOYAGES:

- 204 299 €
- PLUS DE 400 BÉNÉFICIAIRES



LOCATIONS:

- 193 046 €
- PLUS DE 280 BÉNÉFICIAIRES



ACTIVITÉS ENFANTS:

- 40 709 €
- PLUS DE 370 BÉNÉFICIAIRES



FONDS SOCIAUX:

- 18 668 €
- MÉDAILLE DU TRAVAIL ET AIDES AUX SALARIÉS

Le cabinet comptable n'a pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels. Les comptes du CSE pour l'année 2024 ont été approuvés à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

• Évaluation des Brèves du CSE : Votre Avis Compte !

Un sondage a permis aux lecteurs de s'exprimer sur la pertinence des informations, la fréquence de publication, la qualité rédactionnelle et la mise en page.

Les premiers retours sont **positifs** : la majorité apprécie la newsletter et juge son contenu pertinent. La fréquence actuelle, soit une parution environ une semaine après chaque réunion du CSE, semble adaptée. Toutefois, des améliorations sont suggérées, notamment sur la diversité des sujets et l'attrait visuel.

En réponse, des évolutions sont prévues :

- ✓ Une rubrique "**Parole de lecteur**", pour répondre aux questions des salariés.
- ✓ Une section "**Actualité du mois**".
- ✓ Une mise en page plus dynamique.

Votre avis est essentiel ! Continuez à partager vos suggestions pour enrichir Les Brèves du CSE et en faire un outil d'information toujours plus efficace.

Parole de lecteur

Je travaille à temps plein et j'ai un parent âgé qui nécessite une aide quotidienne. Je cherche une solution pour dégager du temps afin de l'accompagner. Existe-t-il un dispositif prévu par le Code du travail ou les conventions collectives pour répondre à cette situation ?

Le **congé de proche aidant** peut être une solution. Il permet aux salariés de suspendre temporairement leur activité pour accompagner un proche en perte d'autonomie, âgé ou en situation de handicap.

Comment faire la demande ?

Le salarié doit adresser une demande écrite à son employeur (lettre ou e-mail recommandé) au moins un mois avant la date souhaitée. En cas d'urgence (dégradation de santé, hospitalisation, cessation brutale d'hébergement), le congé peut débuter immédiatement avec justificatifs.

Quels documents fournir ?

- Une déclaration sur l'honneur attestant du lien avec la personne aidée.
- Un justificatif de la situation de dépendance (allocation, incapacité d'au moins 80 %, etc.).

Indemnisation : comment obtenir l'AJPA ?

Le congé n'est pas rémunéré, mais ouvre droit à l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA), versée par la CAF. Son montant est de 65,80 € par jour, dans la limite de 22 jours par mois et 66 jours sur la carrière.

Exemple:

Un salarié souhaite aider son parent malade. Plutôt que de réduire son temps de travail à 80 %, il peut prendre un jour de congé proche aidant par semaine, compensé en partie par l'AJPA, limitant ainsi sa perte de revenu.

INFORMATIONS DIVERSES

• Week-ends du second semestre 2025 : Partez avec le CSE !

Le CSE vous propose plusieurs escapades pour le second semestre 2025.

Découvrez des destinations variées pour un moment de détente et de découverte :

- 📍 **Varsovie, Pologne** – Du jeudi 25 au dimanche 28 septembre
- 📍 **Héraklion, Crète** – Du vendredi 03 au lundi 06 octobre
- 📍 **Oslo, Norvège** – Du jeudi 09 au dimanche 12 octobre
- 📍 **Les Pouilles, Italie** – Du vendredi 10 au lundi 13 octobre
- 📍 **Marchés de Noël à Montreux** – Du samedi 06 au dimanche 07 décembre

Inscriptions : Remplissez le formulaire (disponible au CSE ou sur le site www.cechstjolu.fr), joignez une copie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité, et fournissez deux chèques (acompte de 20% + solde).

📅 **Date limite d'inscription :** Mercredi 9 avril 2025

✉️ **Réponses :** Mercredi 16 avril 2025

Ne tardez pas !

Lors de chaque CSE, nous avons la possibilité de poser vos questions et porter vos réclamations.

N'hésitez pas à nous contacter pour que vos préoccupations soient portées à l'ODJ du C.S.E !

UNSA Saint Joseph Saint Luc

☎️ **8897**

✉️ unsa.saintjosephsaintluc@gmail.com

Vos Représentants:

Madjouba Sbahi - Olfa Diaf- Laurence Vinoy- Alain Miserey- Jérôme Depaix

Si vous souhaitez recevoir notre brève directement sur votre mail personnel, inscrivez vous à notre liste de diffusion. Vous le recevrez alors quelques jours avant la mise sous la GED:

- ou en scannant le QR code
- via ce lien :
<https://unsachstjosephstluc.legtux.org/index.php/telechargements>
- ou en scannant le QR code

